

**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 9 MARS 2015 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Acceptation du plan de quartier et du règlement de quartier ayant valeur de permis de construire relatif au parc éolien de la Montagne de Tramelan «Prés de la Montagne - Montbautier ».
2. Secteur « Bout de Bise, Le Fuet » :
 - a) Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 270'000.00 pour le remplacement des canalisations.
 - b) Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 240'000.00 pour le remplacement des conduites d'alimentation en eau potable.
 - c) Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 45'000.00 pour la réfection de l'enrobé bitumineux.
3. Discuter et approuver la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) de Saicourt, à savoir :
 - le Plan de Zones (PZ) de chaque village avec constatation de la limite forestière,
 - le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN),
 - Le Plan de Zones de Protection (PZP),
 - Le Règlement communal de Construction (RCC).
4. Divers.

Les plans et règlements mentionnés sous chiffre 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 4 février 2015

Conseil municipal